



FCA-19-VL-MQ-20H-V3/C PROGRAMME DE FORMATION

MQ VL 2019

INTITULE DE LA FORMATION : Maintien de qualification 2019 de contrôleur technique de véhicules légers

REFERENCEMENT : Le référencement de cette formation est conforme au point 3.1 du cahier des charges CDC 30 défini par le bureau de l'animation du contrôle technique déconcentré.

TYPE D'ACTION DE FORMATION : Maintien de la qualification des contrôleurs (point B de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). Entretien ou perfectionnement des connaissances (Article L 6313-1 du Code du Travail).

CATEGORIE DE VEHICULES CONCERNES : Véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes de catégorie internationale M1 et N1.

PUBLIC VISE : Contrôleur technique de véhicules légers.

PREREQUIS : Contrôleur technique de véhicules légers ayant respecté les conditions relatives au maintien de qualification à N-1 (point B.1 de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié).

NOMBRE MAXIMAL DE STAGIAIRES PAR SESSION : 12

MOYENS D'ENCADREMENT : Les formations sont effectuées par un formateur habilité par l'organisme FCA et disposant des références techniques et pédagogiques le rendant apte à animer cette formation.

METHODE PEDAGOGIQUE : Méthode transmissive, apports théoriques illustrés par des exemples concrets, travaux dirigés, formation pratique en atelier et formation à distance.

OBJECTIF GENERAL DE LA SEQUENCE : Action de formation de maintien de qualification de contrôleur technique automobile conformément aux prescriptions du paragraphe B de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.

La formation porte sur les thématiques imposées par le référentiel du bureau de l'animation du contrôle technique déconcentré en date du 25 juin 2018.

CONDITIONS : Conformément au point B.1 de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié cette formation comporte un module technique général, d'une durée minimale de 8 heures, dont le référentiel est défini par le ministre chargé des transports.

Le référentiel du bureau de l'animation du contrôle technique déconcentré en date du 25 juin 2018 impose pour cette formation un module technique général, d'une durée minimale de 13 heures.

Pour cette formation, FCA présente le module technique général, pour une durée de 13 heures complétée par un module spécifique d'une durée de 7 heures.



FCA-19-VL-MQ-20H-V3/C

PROGRAMME DE FORMATION

Pour chacune des thématiques définies par le module technique général, des travaux dirigés illustrés sont prévus pour identifier les méthodologies et points de contrôle adéquats et appliquer les critères adaptés afin de constater les défaillances appropriées.

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME : Une feuille d'émargement individuelle ayant valeur d'attestation de présence au stage est signée par le stagiaire par demi-journée et par le formateur en fin de formation.

Cette feuille d'émargement est produite en triple exemplaire ; une pour le stagiaire, une pour l'employeur et une pour l'organisme de formation.

Les temps de téléformation sont gérés par la plateforme de e-learning Talentsoft utilisée par l'organisme de formation.

MODALITES D'EVALUATION : Evaluation théorique composée de 30 questions d'une durée d'une heure (incluant la correction).

DOCUMENTS REMIS A LA FIN DU STAGE : Attestation de stage conforme au 4.2 du CDC 30 mentionnant notamment : l'identité du stagiaire ; les références du programme et son indice ; le libellé du programme ; la durée ; les dates de stage ; le résultat satisfaisant aux contrôles de connaissance et examens pratiques (si réalisés).

DUREE : 20 heures

PROGRAMME DE LA FORMATION :

N°	Séance	OBJECTIFS Intermédiaires	Durée
1	Modules spécifiques FAD	Plateforme de e-learning de FCA (Talentsoft) Assistance technique en cas de besoin fournie par l'organisme de formation FCA Réalisation complète de la FAD avant le début de la formation en présentiel. Cette partie de formation est composée de 2 modules : - La notion de conformité dans les IT - Les avancées technologiques : sécurité passive et active	4 heures Avant la formation présentielle 1h30 2h30
2	Module spécifique Administratif Début de séquence	Accueil des stagiaires Présentation des objectifs, du programme et organisation du déroulé de la formation	30 min Jour 1

		Positionnement des stagiaires sur les thèmes abordés Les questions et les attentes des stagiaires	
3	Module technique général les véhicules soumis au contrôle technique	Formation théorique sur les véhicules légers et les véhicules lourds soumis au contrôle technique et les périodicités associées	30 min Jour 1
4	Module technique général les contre-visites	Formation théorique sur les modalités de réalisation des contre-visites	45 min Jour 1
5	Module technique général réception et immatriculation des véhicules	Formation théorique sur la réception et l'immatriculation des véhicules ; les règles relatives aux genres et carrosseries, les transformations notables nécessitant une nouvelle réception	2 heures 30 Jour 1
6	Module technique général état du véhicule	Formation théorique sur l'application de la défaillance 0.4.1.a.2. Etat du véhicule ne permettant pas la vérification des points de contrôle	45 min Jour 1
7	Module technique général les trains roulants	Formation théorique sur l'identification des éléments constitutifs des trains roulants et les points de contrôle associés	45 min Jour 1
8	Module technique général pneumatiques	Formation théorique sur le contrôle des pneumatiques	45 min Jour 1
9	Module technique général châssis et carrosserie	Formation théorique sur l'identification des éléments concernés par les ensembles de points de contrôle « 6.1. Châssis et accessoires » et « 6.2. Cabine et carrosserie ». Les méthodes d'assemblages de carrosserie, la notion de « modification présentant un risque » et les défaillances relatives à la fixation et les risques associés	1 heure 30 Jour 1
10	Module technique général sièges et ceintures	Formation théorique sur le contrôle des sièges et des ceintures de sécurité	45 min Jour 2
11	Module technique général échappement	Formation théorique sur l'identification des éléments relatifs aux points de contrôle « 6.1.2. Tuyaux d'échappement et silencieux », « 8.2.11. Equipements de réduction des émissions à l'échappement pour moteur à allumage commandé » et « 8.2.21. Equipements de réduction des émissions à l'échappement pour moteur à allumage par compression »	30 min Jour 2



FCA-19-VL-MQ-20H-V3/C

PROGRAMME DE FORMATION

12	Module technique général opacité des fumées	Formation théorique sur le contrôle de l'opacité des fumées conformément à la norme NF R 10-025 : 2016 et à l'application des valeurs limites à compter du 1 ^{er} Janvier 2019 et au 1 ^{er} Juillet 2019.	1 heure 30 Jour 2
13	Module technique général OBD	Formation théorique sur le contrôle de l'OBD	30 min Jour 2
14	Module technique général compteurs d'exception	Formation théorique sur l'analyse des compteurs d'exception. Exercice sur un certain nombre d'exemples de compteurs pour identifier à chaque fois les actions curatives, correctives et préventives à mettre en place.	45 min Jour 2
15	Module technique général panne de matériel	Formation théorique sur la conduite à tenir lors d'une panne de matériel lors du contrôle	30 min Jour 2
16	Module spécifique Formation pratique	<p>Chaque stagiaire reçoit un document de travaux pratiques à compléter et réalise le contrôle d'au moins un point abordé en présentiel.</p> <p>Formation pratique et mise en application sur un véhicule des apports des modules de formation théorique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'identification des éléments constitutifs des trains roulants et les points de contrôle associés - Contrôle des pneumatiques - L'identification des éléments concernés par les ensembles de points de contrôle « 6.1. Châssis et accessoires » et « 6.2. Cabine et carrosserie ». Les méthodes d'assemblages de carrosserie, la notion de « modification présentant un risque » et les défaillances relatives à la fixation et les risques associés - Le contrôle des sièges et des ceintures de sécurité - L'identification des éléments relatifs aux points de contrôle « 6.1.2. Tuyaux d'échappement et silencieux », « 8.2.11. Equipements de réduction des émissions à l'échappement pour moteur à allumage commandé » et « 8.2.21. Equipements de réduction des émissions à l'échappement pour moteur à allumage par compression » - Contrôle de l'opacité des fumées conformément à la norme NF R 10-025 : 	2 heures Jour 2

		<p>2016et à l'application des valeurs limites à compter du 1er Juillet 2019 et présentation des méthodologies d'acquisition du régime moteur.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le contrôle de l'OBD <p>Le TP est réalisé avec l'ensemble des stagiaires sur une installation de contrôle</p> <p>A l'issue du TP, le formateur évalue la méthodologie de contrôle et l'interprétation des résultats et apporte les corrections si nécessaires devant l'ensemble des stagiaires</p> <p>Questionnement direct et mise en commun des questions du document de TP.</p> <p>Évaluation et commentaire oral</p>	
17	Module technique général évaluation	<p>30 questions</p> <p>Base documentaire à la disposition des stagiaires</p> <p>Corrections</p>	1 heure Jour 2
18	Module spécifique Administratif Fin de séquence	<p>Bilan de fin de formation par le formateur et les stagiaires</p> <p>Évaluation de la formation par les stagiaires (fiche d'évaluation)</p> <p>Contrôle des feuilles d'émargement et contre-signature par le formateur</p>	30 min Jour 2

PLANNING DE LA FORMATION :

La formation à distance d'un volume horaire de 4 heures doit être réalisée dans son intégralité avant la formation en présentiel. La formation en présentiel d'un volume horaire de 16 heures se déroule sur deux jours consécutifs.

Les horaires de formation en présentiel sont de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 (la précision de l'horaire de début de formation sera faite sur la convocation).

Les horaires pourront être ajustés par le formateur durant la formation, sans que la durée initiale totale du stage ne soit modifiée.



FCA-19-VL-MQ-20H-V3/C

PROGRAMME DE FORMATION

ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA CONCEPTION DE CE PROGRAMME

Phase préparatoire

Le responsable de formation assure la mise en œuvre du plan de formation conformément au référentiel du bureau de l'animation du contrôle technique déconcentré et en respectant les exigences réglementaires définies par l'arrêté et le cahier des charges des organismes de formation.

Le responsable de formation rédige les cahiers des charges des projets de formation.

Phase d'élaboration : réunion préparatoire

Le responsable de formation explique à l'ensemble des formateurs, qui participent également à l'élaboration du programme, le plan de formation et le cahier des charges des projets de formation.

Le responsable de formation assigne la conception des séances de formation à chaque formateur-concepteur.

Phase de conception

Chaque formateur-concepteur travaille sur la conception des séances de formation par rapport aux objectifs fixés. Un lien permanent entre tous les concepteurs et le responsable de formation est assuré ad minima par un contact téléphonique ou l'échange de mails.

Des phases de réunion de vérification intermédiaires peuvent être mises en place.

Phase de clôture de conception : réunion de clôture

Au terme de la conception de toutes les séances de formation, une réunion de clôture réunissant l'ensemble du personnel de FCA permet à chaque concepteur de présenter son travail. Les corrections, modifications, précisions sont apportées si besoin.

Le président assisté du responsable de formation formalise l'ensemble du programme de formation et dépose le dossier de demande d'approbation.

Première formation de maintien de qualification.

Après validation du programme de formation, une première formation, regroupant l'ensemble des formateurs intervenants sur cette formation et des contrôleurs, est mise en place.

Cette formation est assurée par le responsable de formation en présence du président. Cette formation permet de garantir l'harmonisation des formations et d'anticiper les éventuelles questions.